**Chancellerie consulaire**
E-mail : consulat@ambafrance-dk.org
Téléphone. : 33 67 01 59

**SUPPRESSION DE LA PROCEDURE DE RECHERCHES DANS L'INTERET DES FAMILLES**
Une circulaire du ministère de l'intérieur en date du 26 avril 2013 abroge la circulaire n° 83-52 du 21 février 1983 relative aux recherches dans l'intérêt des familles (Rif)
http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/05/cir_36977.pdf
**À noter :** la suppression de cette procédure ne concerne pas les recherches engagées pour des disparitions de personnes dans des conditions inquiétantes, suspectes ou criminelles

# NOTICE SUR LES RECHERCHES DE PERSONNES RESIDANT AU DANEMARK

Toute personne domiciliée au Danemark est inscrite au Registre de la Population - fichier central - sous un numéro d'identité (CPR) qui comporte la date de naissance de l'intéressé ( 6 chiffres) suivi de 4 chiffres supplémentaires.

Cet enregistrement facilite les recherches d'adresse et les réponses parviennent normalement très vite.

Les autorités danoises acceptent de prêter leur concours dans la recherche des personnes moyennant le paiement **d'une somme s'élevant à 64,00 couronnes danoises**, soit environ 8.70 EUROS pour chaque demande.

Afin de faciliter les recherches par les autorités locales, il est nécessaire de disposer de plusieurs précisions sur la personne recherchée par exemple:

- tous les noms et prénoms de la personne
- date et lieu de naissance,
- noms et prénoms des parents
- attaches familiales ou autres dans le pays
- adresses antérieures
- tout autre renseignement utile.

Le site des pages jaunes/.blanches :
http://www.degulesider.dk/person/

---

## RECHERCHES GENEALOGIQUES AU DANEMARK.

Vous avez la possibilité de consulter le site des archives de l'Etat danois:

STATENS ARKIVER (Archives nationales)
http://www.sa.dk/content/us/